

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 5
Date de la convocation : 19 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT CINQ SEPTEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE, - M. Patrick CATHENOZ - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE.

Pouvoirs :

M. Roger VIARSAC, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE
Mme Monique BOTTINI, pouvoir à M. Christian TEULADE
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Virgile VAN ZELE, pouvoir à M. Thierry TATONI

Excusée : Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Colette BRUN-CASTELLY

2024 - 09 - 87 / AFFAIRES FONCIERES ACQUISITION FONCIERE LIEUDIT LES TUILLIERES

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Depuis 2019, la commune a engagé des acquisitions foncières importantes sur le secteur des Tuillères auprès du SIENR. 1.5 ha ont ainsi été acquis.



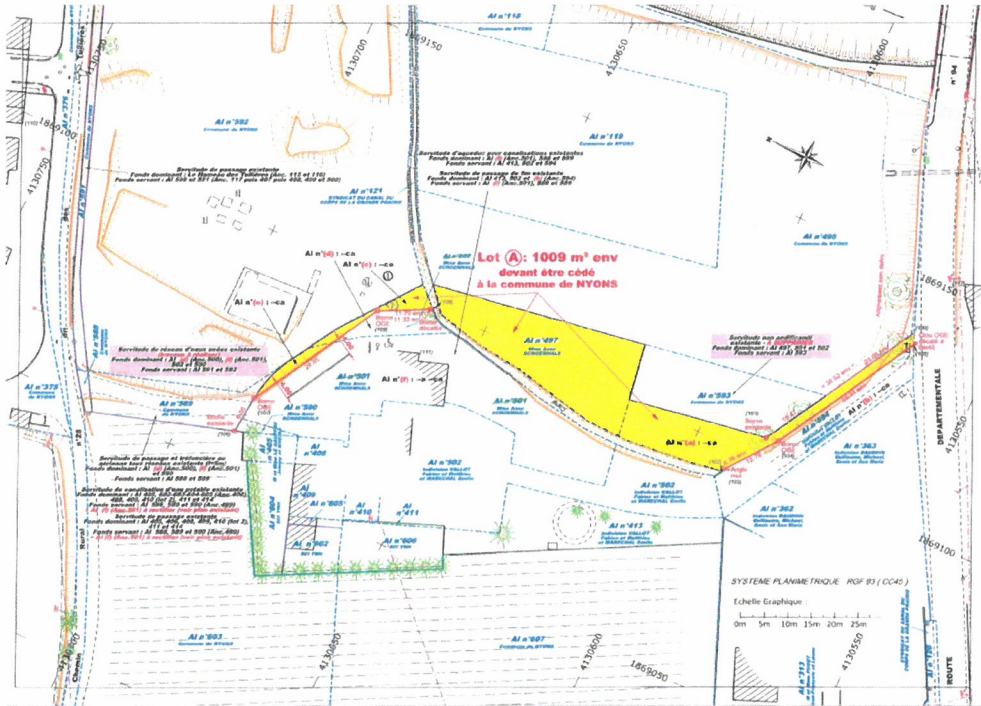
L'ensemble de ces terrains ont été classés en zone Ue (équipements publics) dans le PLU approuvé en octobre 2019. A partir de 2021, des discussions ont été engagées avec les consorts VALLOT, propriétaires historiques des terrains du SIENR, pour des acquisitions complémentaires.

Au cours de l'année 2023, le projet communal s'est précisé, en faveur de la création d'un stade d'athlétisme avec différentes pistes, des vestiaires et une zone de stationnement.

CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2024

Avec l'avancement des études du projet, les besoins en foncier ont un peu évolué et ont abouti au printemps 2024 à la proposition de plan de division ci-dessous :

AI 497	593 m ²	Anne SCHOENHALS
AI 500 (p)	56 m ² environ	Anne SCHOENHALS
AI 501 (p)	33 m ² environ	Anne SCHOENHALS
AI 594 (p)	327 m ² environ	Cst VALLOT



La commune et les propriétaires sont tombés d'accord pour une acquisition au tarif de 15 € / m², ce qui correspond pour l'ensemble des parcelles à une surface totale d'environ 1 009 m² soit un montant de 15 135 €. Le document d'arpentage définira avec exactitude la surface cédée.

Des contreparties ont été négociées par les vendeurs et acceptées par la commune :

- Reprise des servitudes négociées en 2011 entre les cst VALLOT et le SIENR lors de la vente des 1.5 ha,
- Prise en charge par la commune du raccordement des habitations au futur réseau d'assainissement qui sera déployé avec l'aménagement du stade d'athlétisme,
- Levée de la servitude non-aedificandi grevant la parcelle AI 593,
- Plantation d'arbres au pied du talus de la voie de desserte pour réduire l'impact visuel du projet, et intégration de ce dernier au projet de cession afin que son entretien soit assuré par la commune,

Ces dernières acquisitions permettront de mener à bien l'aménagement de l'équipement sportif prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles AI 497, AI 500 (p), AI 501 (p), AI 594 (p) au montant de 15 € / m², et les conditions d'acquisition négociées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération.

Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Colette BRUN-CASTELLY
 Secrétaire de séance

Pierre COMBES
 Maire de NYONS